

# Gestion alternative et évolutive des déchets

## Cas spécifique du Congo-Brazzaville

Michel ODIKA

Allons droit au but: voici des années que nous ne maîtrisons pas la gestion sécurisée et optimisée des ordures, de la collecte au traitement (destruction par incinération, récupération de certains constituants, recyclage), en passant par l'évacuation. Et dans la foulée, conséquence inéluctable, c'est la prise en charge globale du paludisme que nous ne maîtrisons pas, dès lors que l'enjeu fondamental est environnemental. A partir du moment où la plupart des « solutions » expérimentées à ce jour ont... échoué, ne serait-il pas venu le moment, crucial, de mettre au point et en application des approches à la fois innovantes et audacieuses, économiquement fiables et écologiquement viables, en phase avec les exigences de développement durable et équitable ? A priori, le cahier des charges énumérées peut paraître hors de portée, pour ne pas dire hors de propos, voire incohérent. En réalité, il n'en est rien, et pour cause: ce cahier des charges n'est pas seulement souhaitable, il est aussi envisageable, et même réalisable. Comment ?

Reconnaissons d'emblée que la gestion des ordures a toujours souffert de plusieurs ruptures de chaîne: soit entre la collecte et l'évacuation, soit entre l'évacuation et le traitement. Pour y remédier, une approche innovante et audacieuse: il s'agit à présent d'exiger que les prestataires de service en charge de l'évacuation des déchets soient aussi ceux qui en assurent le traitement, c'est-à-dire la destruction par incinération, la récupération de certains constituants et... le recyclage.

Que l'on se rassure : l'approche est tout à fait cohérente, et pour cause: elle intègre et coordonne des problématiques convergentes dans la cohérence d'une vision d'ensemble. Mieux, elle est autant économique qu'écologique. Car il est ici question de solliciter par appel d'offres des investisseurs dont les compétences, en couvrant tous les aspects du problème, préserveraient les populations de toute rupture de chaîne préjudiciable à leur qualité de vie, donc à leur santé. Ecologique, cette approche l'est parce qu'elle destine les déchets évacués soit à la destruction, soit à la récupération, soit au recyclage, et à rien d'autre. Et le recyclage est d'autant plus économiquement intéressant qu'il offre des débouchés, tels que, outre des emplois, la production d'engrais (compost), de bio-carburant (éthanol), et même d'électricité (méthane). Quant à la rentabilité financière d'une telle filière, véritable secteur d'activité économique à part entière, elle peut être garantie par des contrats de concession, délivrés uniquement à ceux des investisseurs qui s'engageraient à s'impliquer simultanément dans l'évacuation et le traitement des déchets, les deux problématiques étant indissociablement liés. Avec à la clef des avantages fiscaux susceptibles d'être rentabilisés au maximum par la possibilité de vendre à des entreprises comme à des particuliers les produits issus du recyclage: bio-carburants, engrais, électricité, ou les très nombreux métaux récupérés (vente aux quincailleries et aux artisans de la place)... Bien plus, les nouvelles usines de traitement pourraient également transformer en engrais des « produits » aussi divers que les déchets des boucheries ou les excréments habituellement « évacués » par les vidangeurs de fosses septiques. Ainsi pourra-t-on un jour tirer un trait définitif sur toutes ces décharges anarchiques qui prolifèrent à Brazzaville et, sur l'autre rive du fleuve Congo, à Kinshasa, entre autres exemples édifiants...

Réflexion faite, les plus grands bénéficiaires de ces contrats de concession seraient les Etats et les municipalités, à commencer par leurs concitoyens, qui ne déboursaient pas un seul sou, ni pour l'évacuation des déchets ni pour leur traitement. Et de surcroît à moindre prix, c'est-à-dire en économisant, pas seulement des dollars, mais aussi et surtout de précieuses vies humaines, en permanence menacées par le paludisme. Affaire à suivre...

Quoi d'autre ? Contrairement à l'évacuation des ordures, l'évacuation des eaux usées exige la construction d'un réseau d'égouts, c'est-à-dire des investissements qui peuvent paraître lourds, alors très lourds, à court terme. On notera toutefois que « investissement lourd » ne signifie pas nécessairement « coût élevé » ni du reste « prix élevé ». D'abord au regard des enjeux: la santé publique et la sécurité environnementale. Ensuite, en inscrivant les choses dans la durée, un investissement nécessaire et utile, quel qu'en soit le « coût financier initial », s'avère toujours rentable à long terme, non seulement d'un strict point de vue financier, mais aussi, c'est l'essentiel, en termes de vies humaines économisées. En la matière, seule la négligence coûte toujours cher, quand bien même elle ne coûte aucun effort à ceux qui s'y complaisent...

Comment financer alors la construction d'un réseau d'égouts ? Elément de réponse: avec, au moins en partie, les ressources financières tirées du contrat de concession (relatif à l'évacuation et au traitement des ordures), mais aussi avec les économies engrangées par les municipalités, qui, du fait du contrat de concession, seraient alors déchargées de la gestion des ordures...

Récapitulons: des municipalités comme celles de Brazzaville et de Kinshasa, entre autres, n'ont pas d'autre choix que de se doter d'un réseau d'égouts connectés à des sanitaires fiables. Ce n'est pas seulement le prix à payer pour accéder à la modernité et au développement durable: c'est aussi le prix à payer pour remplacer, progressivement, les fosses septiques, ainsi que le réseau d'égouts à ciel ouvert que sont les caniveaux.

Que dire des caniveaux ? Construits par les colonisateurs belges à Kinshasa (ex Léopoldville) et français à Brazzaville, ces ouvrages ont été progressivement détournés de leur but. Pourquoi et comment ? Réponse: faute d'une évacuation adéquate des ordures ménagères et des déchets professionnels (artisans et commerçants). Initialement construits pour tenir lieu de déversoir aux eaux de pluie, ce qui a toujours protégé Brazzaville et Kinshasa des pluies, les caniveaux ont été progressivement transformés en dépotoirs. A tel point que, de nos jours, on y déverse de tout, on y jette de tout, y compris des nouveaux-nés (dont certains parents ne peuvent plus subvenir aux besoins). Inutile d'en dire plus à ce sujet, l'urgence étant d'agir et de réagir. Concrètement. Efficacement.

De ce qui précède, il apparaît aussi clairement que les fosses septiques – et dans la foulée, les vidangeurs de fosses septiques – doivent disparaître du paysage, tôt ou tard. Car ni les fosses septiques ni leurs vidangeurs ne correspondent aux exigences de développement durable et équitable, pas plus du reste qu'aux exigences de justice sociale et de dignité humaine. Pourquoi ? Chaque citoyen a le droit de faire ses besoins dans des conditions décentes, indépendamment de son lieu de résidence, de son statut social et de ses ressources financières (exigence de justice sociale, de dignité humaine et de développement équitable). De plus, les fosses septiques sont à ce point dangereuses qu'elles menacent par endroits de contaminer la nappe phréatique, c'est-à-dire l'eau, une ressource dont on ne dira jamais assez qu'elle est précieuse. Ne serait-ce que de ce point de vue, les fosses septiques compromettent le développement durable. Autre affaire à suivre...

Quoi d'autre ? Pour des raisons évidentes d'aménagement du territoire, mais également pour des enjeux de cohésion sociale et de sécurité nationale, la gestion innovante des déchets telle que décrite relèverait, du moins dans un premier temps, non pas de la compétence des municipalités, mais plutôt de la supervision et de la régulation de l'Etat, ceci à travers la nouvelle configuration ministérielle. Dans la perspective de se conformer aux exigences de développement durable et équitable, il s'agit de faire en sorte que ni les disparités ni les inégalités ne s'aggravent entre les municipalités ou collectivités territoriales. Par conséquent, tout l'intérêt de la démarche réside dans l'intégration et la coordination des actions à entreprendre dans la cohérence d'une vision d'ensemble. Osons...